



Arrêté n°734/2025 /DAJI

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU le conseil d'institut du 17 novembre 2025 portant élection de Madame Laetitia LEPETIT en qualité de directrice de l'institut de recherche « G.I.O » ;

VU le conseil d'institut du 17 novembre 2025 portant élection de Madame Anne GOUJON BELGHIT en qualité de directrice adjointe de l'institut de recherche « G.I.O » ;

VU le règlement relatif aux déplacements professionnels des agents de l'Université de Limoges.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **Mme. Laetitia LEPETIT** et à **Mme. Anne GOUJON BELGHIT**, respectivement directrice et directrice adjointe de l'institut de recherche « *Gouvernance des Institutions et des Organisations (G/O)* », à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, sur les crédits du SO « *G/O* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes la concernant personnellement.

Délégation de signature est également donnée aux directeurs des unités de recherche et à leurs éventuels suppléants (désignés dans le tableau ci-dessous), à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, sur les crédits « *Recherche* », les actes définis :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

OMIJ UR 14476		
Délégataire principale	Hélène PAULIAT	Directrice
LAPE UR 13335		
Délégataire principal	Amine TARAZI	Directeur
Délégataire suppléant	Alain SAUVIAT	Enseignant-chercheur
CREOP UR 15561		
Délégataire principale	Gulsen YILDIRIM	Directrice exécutive
Délégataire suppléante	Martine HLADY-RISPAL	Directrice scientifique

ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande ;

ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL

(avec ou sans incidence financière)

- ordres de missions avec ou sans frais, en France ou à l'étranger « D.A.D.E signée au préalable par le Président » ;

- attestation et certification du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant ;

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).

ARTICLE 3 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence d'un directeur d'unité de recherche et de ses éventuels suppléants mentionnés dans le tableau *supra* (page 2), **Mme. Laetitia LEPETIT** et **Mme. Anne GOUJON BELGHIT**, respectivement directrice et directrice adjointe de l'institut de recherche « *Gouvernance des Institutions et des Organisations (GIO)* », sont autorisées à signer au nom du président de l'Université, sur les crédits « *Recherche* », les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel).

ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 5 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectoriale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégué.

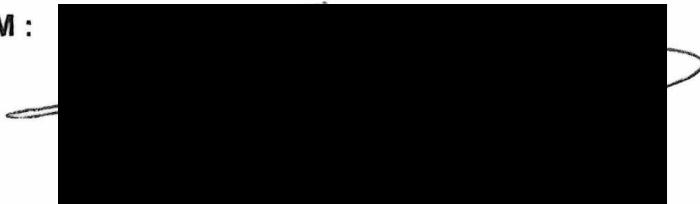
Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégué.

ARTICLE 6 - EXÉCUTION

La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

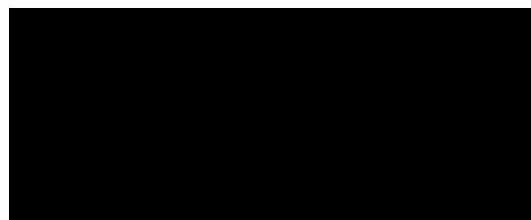
Madame Gulsen YILDIRIM :



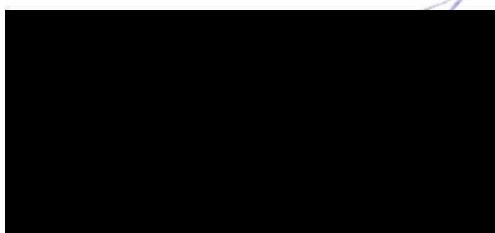
Madame Martine HLADY-RISPAL :



Monsieur Amine TARAZI :

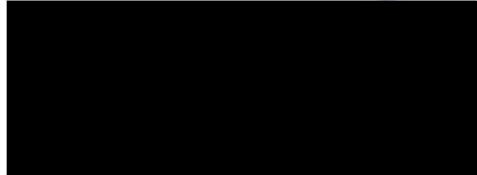


Monsieur Alain SAUVIAT :

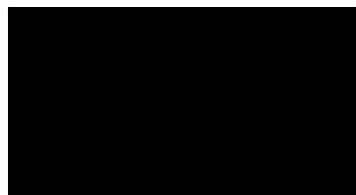


✓

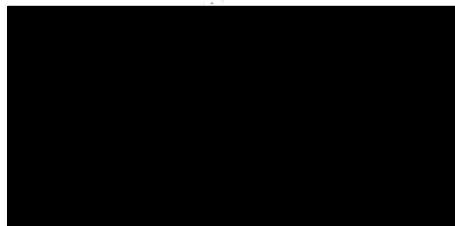
Madame Hélène PAULIAT :



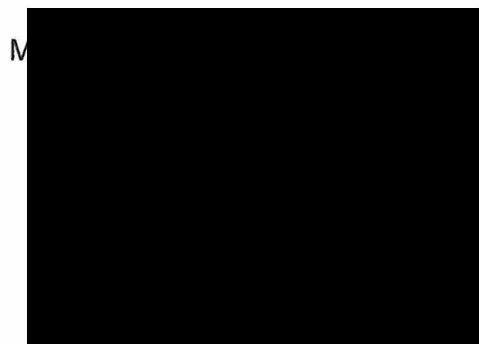
Madame Laetitia LEPETIT :



Madame Anne GOUJON BELGHIT :



Fait à Limoges, le..... 20 JAN. 2026



Publié le : 20 JAN. 2026

Transmis à l'Autorité rectorale le : 20 JAN. 2026

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Direction Générale des Services ;
- Directeur des Achats et des Finances ;
- Agent comptable.